

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 78 (1981)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Conseils aux débutants

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les sections sont invitées à remettre au soussigné, **pour le 20 octobre au plus tard**, la liste des vétérans SAR :

25 ans (entrées en 1957)

40 ans (entrées en 1942)

avec les indications suivantes :

N° matricule — Nom — Prénom — Domicile — Année d'entrée.

Veillez, s'il vous plaît, établir **une liste pour chaque groupe de vétérans en écrivant très lisiblement**.

Les apiculteurs qui ne seraient pas annoncés dans le délai prévu figureront sur la liste de l'année suivante.

Merci de votre ponctualité et bonnes salutations.

Le préposé aux vétérans :

**Jean-Pierre Frelechoux, 2926 Boncourt (JU)**



---

## Conseils aux débutants

---

Octobre 1981

En octobre, le travail de l'apiculteur diminue et, comme ses abeilles, il aspire dès lors à un repos bien mérité!...

Toutefois, s'il est faux de prétendre que les abeilles dorment durant tout l'hiver, il est également faux pour l'apiculteur de croire qu'il n'a plus rien à faire jusqu'au printemps.

Vous en profiterez donc encore pour procéder aux dernières opérations importantes : enlever les éventuels cadres de corps que vous auriez glissés derrière l'une ou l'autre des planches de partition lors du rétrécissement d'automne (il est inutile de les y laisser, car ils seraient complètement moisissés au printemps suivant), ou encore surélever vos ruches de 3 à 4 cm. par l'arrière, pour éviter une humidité intérieure trop importante et permettre à l'eau de condensation de s'évacuer facilement.

Les entrées de ruches seront abaissées au maximum pour laisser aller et venir vos abeilles mais empêcher l'entrée aux souris, par exemple. Les coulisseaux (ou tirettes) seront élargis pour faciliter une bonne aération. Veillez à ce que l'entrée des guêpes ne soit bien sûr plus à craindre à cette saison.

Enfin, vous aurez à retirer les nourrisseurs et à les laver proprement avant de les ranger. Puis, vous procéderez au calfeutrage pour garantir au maximum la conservation de chaleur à vos colonies durant l'hiver. Utilisez pour ce faire, et suivant les modèles de ruches, les mousses recommandées à cet usage (BJ) ou de vieilles couvertures ou tapis usagés mais chauds que vous aurez coupés aux dimensions de vos DB. Sacs de jute ou «Sagex», avec de vieux journaux, recouvriront les planchettes ou tapis de couverture des corps de ruches.

Dès lors, vous ne devrez plus ouvrir vos ruches jusqu'au printemps!... Vous conserverez intactes les bâtisses de cire et propolis que vos protégées ont faites pour se garantir des rigueurs du froid hivernal.

N'oubliez pas non plus d'effectuer un tri parmi vos rayons en stock et profitez d'éliminer ceux qui sont trop anciens (brun-noir), ceux qui, accidentellement, auraient été attaqués par la teigne ou peut-être abîmés durant l'extraction. Séparez-les de leurs montants de bois, qu'il y aura lieu de brûler au besoin. S'ils sont trop vieux, adressez la cire pour la fonte à votre fournisseur habituel. Vous profiterez de commander vos feuilles gaufrées par la même occasion et pourrez ainsi reconstruire vous-même de nouveaux cadres au cours de l'hiver à venir.

C'est aussi dès maintenant que vous pourrez repeindre et restaurer les habitations qui en ont besoin et que vous avez retirées de l'exploitation, de même que confectionner le petit matériel que vous aurez découvert en cours de saison.

Pour les plus ingénieux, les plus doués ou les fins bricoleurs, je rappelle l'existence du «Concours annuel des nouveautés», organisé par l'éditeur de notre «Agenda apicole romand», M. J.-L. Haesler, à St-Aubin (NE). Y participer, c'est peut-être non seulement gagner une récompense, mais sûrement en faire bénéficier tous vos collègues apiculteurs.

En leur nom je vous dis déjà: «Merci!»...

Sachez qu'il ne faut pas être égoïste en la matière et que communiquer c'est aussi progresser.

L'année que nous allons bientôt terminer ensemble ayant été ce qu'elle voulait bien être, nous ne nous attarderons pas sur le conditionnement du miel et encore moins sur les problèmes que pourrait en causer la conservation. Cependant, il est un sujet sur lequel nous pourrions nous pencher: c'est le contrôle officiel, son but, ses conséquences, son application, etc.

A bientôt, donc!...

**M. Léchaire**